

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mercredi 18 Décembre 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 78

Pouvoirs : 14

Membres votants : 92

Date de la convocation : 12/12/19

L'an deux mil dix-neuf et le mercredi 18 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur BAUDUIN Pierre, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DITTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur DAVION Olivier, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Madame POTTIER Lydie, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid.

Pouvoirs : Monsieur DANIEL Jean-Claude pouvoir à Madame NADAUD Nadia, Madame DECLERCQ Florence pouvoir à Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur FILET Gérard pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur JEHANNE Eric

pouvoir à Madame CANU Françoise, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame BINET Brigitte, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur VAMPA Marc pouvoir à Monsieur DORGERE François.

Délibération n° 240/2019 : Projet pilote de développement de l'approvisionnement en légumes locaux dans les restaurants collectifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

L'approvisionnement de la restauration collective scolaire et médico-sociale en produits locaux et/ou bio est le prisme par lequel l'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé d'amorcer son **Projet Alimentaire Territorial** ; pour dynamiser une économie agricole diversifiée et durable en s'adaptant aux besoins et comportements alimentaires du futur dans un contexte de dérèglement climatique et de raréfaction des ressources. Cette stratégie se veut répondre aux objectifs et aux dispositions évoqués dans la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (loi EGALIM), promulguée le 1er novembre 2018.

Suite à la réalisation d'un état des lieux sur les dynamiques d'organisation et les modes d'approvisionnement de la restauration collective du territoire, il a été constaté un manque pour l'offre en légumes locaux et bio sur le territoire. Ce manque a été, par ailleurs, constaté à l'échelle du département de l'Eure.

En outre, plusieurs études ont démontré que les volumes de produits demandés par les collèges d'un département sont faibles et représentent de petites surfaces de production (ex dans l'Orne : 31 collèges = 1,3 ha nécessaires pour produire l'ensemble des besoins annuels en carottes, salades, tomates, radis et betteraves). Ainsi, le département compte des dizaines d'exploitations maraichères dont les capacités de production peuvent répondre aux demandes de l'ensemble des collèges et plus encore. La faible présence de légumes locaux dans les restaurants collectifs eurois est principalement liée à un manque de relation entre l'offre et de la demande.

Face à ce constat, le Département de l'Eure propose, en binôme avec la Chambre d'Agriculture, de déployer un **plan d'actions orienté vers la création de partenariats durables entre maraichers et acheteurs** dont la finalité sera la **contractualisation** sur une ou plusieurs années. En raison de dynamiques déjà engagées, notamment à travers la mise en place de son Projet Alimentaire Territorial, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a été choisie comme territoire pilote pour ce projet.

Pour que la restauration collective représente un réel débouché, la demande de produits devra être significative. C'est pourquoi, le projet propose d'associer les EHPAD, les écoles élémentaires mais aussi les collèges (compétence départementale) ainsi que les lycées (compétence régionale) du territoire, pour que les volumes demandés soient suffisants et apporter une régularité de débouchés aux maraichers locaux, notamment lors des périodes de vacances scolaires estivales.

L'action est financée par la convention du Département de l'Eure avec la Chambre d'Agriculture. Aucune contrepartie financière ne sera sollicitée auprès de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour sa participation à ce projet.

Le plan d'action du projet se décline en 5 phases :

Phase 1 : Recensement de la demande (3 mois)

Etape incontournable pour la corréler à l'offre locale.

Un questionnaire sera rédigé pour connaître les besoins et pratiques des acheteurs en gestion directe et adressé à l'ensemble des :

- Collèges de l'Eure,
- EHPAD de l'Eure,
- Autres restaurants gérés (ou cogérés) par le Département de l'Eure (RIA, ...)

Ce questionnaire intégrera différents axes qui permettront de caractériser finement la demande (volume, saisonnalité, mode de production, niveau de transformation, prix, ...) et concernera une gamme de 7 légumes majoritairement consommés en restaurants collectifs.

Phase 2 : Identification de l'offre

Les producteurs de légumes du département seront recensés, localisés et leurs productions caractérisées.

Phase 3 : Synthèse demande/offre

Cette étape aura surtout pour objectif d'identifier les freins actuels et d'apporter les 1ères préconisations pour lever ces freins (par exemple besoins en légumeries).

Phase 4 : Croisement de l'offre et des demandes

Cette étape sera dédiée à la sollicitation des producteurs. Plusieurs bassins géographiques seront déterminés pour permettre la mise en relation commerciale de proximité entre producteur(s) et acheteurs.

Phase 5 : Contractualisation

La contractualisation devra engager producteurs et acheteurs sur une durée, une quantité et un prix qui pourra prendre la forme d'un marché à bons de commande engagé via l'outil Agrilocal 27.

Le démarrage du plan d'actions est prévu dès que possible et compte s'étendre sur une durée de 6 mois.

Ce projet est donc une opportunité pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie de consolider et de développer la filière maraîchère sur le territoire, d'offrir des débouchés solides aux producteurs engagés dans la démarche et de répondre aux objectifs prévus par la loi EGALIM dans la restauration collective en développant des circuits de proximité à travers des partenariats fournisseurs/acheteurs durables.

Il est donc proposé au conseil communautaire de délibérer pour décider de la participation de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à ce projet en tant que territoire pilote sur le département de l'Eure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le projet de territoire 2018 – 2020 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie approuvé le 5 juillet 2018 ;

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite pour son territoire une économie forte, diversifiée et durable et donc prendre en compte et accompagner le potentiel de développement sur le territoire des circuits courts / de proximité (cf. projet de territoire) ;

Sur proposition du Bureau du 28 novembre 2019 ;

Après consultation de la Commission ruralité et agriculture réunie le 4 décembre 2019 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- ✓ **ACCEPTE** de participer au projet pilote de développement de l'approvisionnement en légumes locaux dans les restaurants collectifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en tant que territoire pilote ;
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
78	14	92	0	92	0	92

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20191218-240_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

Affichage : 23/12/2019